

TARIFS TRIMESTRIELS

En référence au Projet Educatif mis en place au Caousou, la contribution financière est calculée à partir du quotient familial.

" Une école contribue à plus de justice lorsqu'elle tient à se rendre aussi accessible aux familles modestes qu'aux plus aisées, lorsqu'elle ne se contente pas à cette fin de dispenses de frais de scolarité qui pourraient heurter la dignité de certains foyers, mais propose, par équité, des tarifs différenciés selon leurs ressources."

Aucune famille ne doit être empêchée, pour des raisons financières, d'inscrire son enfant dans l'établissement.

Toute modalité financière peut être étudiée, confidentiellement, avec le Directeur.

Lors de l'année scolaire 2018-2019, une Commission d'Aides aux Familles a été mise en place. Cette commission étudie les dossiers de demandes et peut attribuer des aides financières aux familles sur critères sociaux.

CONTRIBUTION FAMILIALE SELON REVENUS INCLUANT LES FRAIS FIXES (Cotisations : Diocèse, Ignace de Loyola, Ecole directe, Assurance scolaire, Association sportive, restauration, ...)

*En raison du contexte sanitaire, aucune augmentation cette année
(Contribution, restauration, internat, garderie, ...)*

Catégorie	**Quotient familial	Maternelle & Élémentaire	6 ^{ème}	5 ^{ème} et 4 ^{ème}	3 ^{ème} et Seconde	Première et Terminale
A	jusqu'à 2 452 €	65	65	65	65	65
B	de 2 453 à 2 760 €	95	114	131	145	157
C	de 2 761 à 3 260 €	128	146	172	188	213
D	de 3 261 à 3 880 €	157	181	219	245	274
E	de 3 881 à 4 699 €	190	219	263	296	336
F	de 4 700 à 5 604 €	224	253	309	351	394
G	de 5 605 à 6 739 €	255	288	355	407	460
H	de 6 740 à 8 474 €	282	323	393	451	507
I	de 8 475 à 10 709 €	321	357	441	503	569
J	de 10 710 à 13 564 €	349	393	485	561	637
K	de 13 565 à 17 038 €	385	433	538	616	701
L	de 17 039 à 19 378 €	417	470	585	672	764
M	de 19 379 à 22 947 €	437	529	644	731	824
H.C.	+ de 22 948 €	Participation volontaire (montant supérieur à la catégorie M)				

MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

- Repérer sur votre avis d'imposition 2020 la case intitulée : REVENU FISCAL DE REFERENCE 2020
- Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts :
1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales)
1 part par enfant à charge et/ou 0.5 part /enfant en alternance
Famille recomposée : prise en charge de la totalité des enfants déclarés sur l'avis d'imposition

Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture/par parent : le(s) enfant(s) 1/2 part par foyer.

- Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. **C'est votre quotient familial.**
- Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu sauf pour les familles dans la catégorie HC.
Pour les familles domiciliées à l'étranger et ne pouvant justifier de revenus 2020 déclarés non-résidents seront par défaut en catégorie « HC ».

RESTAURATION ET HEBERGEMENT PAR TRIMESTRE

(Sous réserve de modification du calendrier scolaire)

		Maternelle &Elémentaire	3 ^{ème} Collège	6-5-4 ^{ème} Collège	Lycée
* 1/2 PENSION	lundi, mardi, jeudi, vendredi midi	230 €	254 €	262 €	250 €
	Forfait mercredi midi à partir du 08/09/2021	60 € (sauf maternelle)	66 €	68 €	64 €
* INTERNAT	Caution (200 €) + clés (50 €)		1 282 €		1 282 €
EXTERNAT	Il est possible de déjeuner occasionnellement au Caousou (même le mercredi). Il suffit que le badge de l'élève soit alimenté.	6.15 € / repas		7.20 € / repas	

* le prix de la Demi-Pension et de l'Internat est calculé au :

- Lycée sur la période du 03/09/2021 au 10/06/2022. Internat : après le 10 juin, forfait de 150 € /semaine payable d'avance.
- Collège sur la période du 03/09/2021 au 24/06/2022 et le 17/06/2022 pour les 3^{èmes}.
- Petit Collège (Maternelle et Elémentaire) sur la période du 01/09/2021 au 01/07/2022.

SUPPLEMENTS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Goûter des Maternelles en PS et MS 25 € / trimestre (1 matin, 1 après-midi)
- Goûter des Maternelles en GS 15 € / trimestre (1 après-midi)
- Garderie Maternelle Matin (7 h 45 - 8 h 40) : Gratuité Soir (17 h - 18 h 15) : 102 € / Trimestre Ticket : 5.10 €
Tout trimestre commencé est dû.
- Garderie & Etude Elémentaire Matin (7 h 45 à 8 h 20) : Gratuité Soir (17 h à 18 h 30) : 102 € / trimestre Ticket : 5.10 €
Tout trimestre commencé est dû.
- Frais de fournitures Maternelle 15 € / an
- Location des livres scolaires pour l'année CP & CE1 : 16 € CE2 & CM : 26 €
Des livres de littérature pourront être facturés en fonction des classes
- Initiation à l'Anglais GS : 40 € / trimestre (1 h 30 / semaine en demi-groupe)
CP-CE1-CE2 : 50 € / trimestre (3 h 30 / semaine)
CM : 33 € / trimestre 2h/semaine
- Activités de classes & sorties culturelles 30 € / trimestre (Maternelle & Elémentaire) selon les activités effectuées par les enseignantes

SUPPLEMENT COLLEGE - LYCEE

- Etude dirigée Collège de 17 h 30 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi) du 11/09/17 au 14/06/18 : 92 € / trimestre. Ticket : 5.10 €
- Arts Plastiques (sauf ouvrages) : Collège : 10 € / an * Lycée : 15 € / an (option A-P + Spé).
- Carte cantine Collège/Lycée : 10 € sur facturation (en cas de perte).
- Cahiers de TP (Collège) : 50 € (2^{ème} trimestre)
- Sorties diverses 6^{ème} et 5^{ème} : environ 30 € (3^{ème} trimestre).

REGLEMENT

Les Factures sont **TRIMESTRIELLES**. Pour les règlements, voir la Convention de Scolarisation.

- **Au comptant** (chèque, virement, carte bancaire par Ecole Directe) : 1^{er} versement payable d'avance avant la rentrée, ensuite à réception de facture.
- **Par prélèvements mensuels** : 1^{er} règlement avant la rentrée : 150 € pour un externe / 250 € pour un ½ pensionnaire / 600 € pour un interne.
Ensuite 9 prélèvements du 05/10/2021 au 05/06/2022 sur votre compte bancaire ou postal.

Tout trimestre est dû. Pour les régimes pensionnaires : une durée de préavis d'1 mois est exigible avant la fin de chaque trimestre.

NB : En cas de facturation ou remboursement tardif, un prélèvement au 05/07/2022 pourra être effectué.

INFOS

- Cotation annuelle APEL (Nationale / Académique / Départementale / Caousou) : 22,75 € / famille (tarif 2020-2021, en attente des nouveaux tarifs).
- Les régimes EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE peuvent être modifiés à la fin de chaque trimestre comptable par une demande écrite auprès de Mme BEYER, Comptabilité Familiales (ml-beyer@caousou.com).
1^{er} Trimestre : à compter du 01/09/2021 * **2^{ème} Trimestre** : à compter du 13/12/2021 * **3^{ème} Trimestre** : à compter du 04/04/2022.
- Aide Elémentaire et Maternelle (Mairie), consulter Mme CAZAL (c-cazal@caousou.com).
- Aides Collège et Lycée (Bourses Nationales et Gratuité de la Restauration Scolaire) : consulter Mme TRESSIERES (v-tressieres@caousou.com)
- Tous les élèves sont couverts par une assurance intra et extra-scolaire qui exerce sa garantie du jour de la rentrée scolaire au 31/08/2022.
CABINET M. ALQUIER-DESROUSSEAU Contrat Collectif n° 110.785.43848 rue de Metz BP 28511 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 52 36 18.